

Télégramme déposé à Usumbura le 9/juin 1931.

N° 59/T.F.



Afrique

Bruxelles.

Or classe C 8/2

05909.- Suis saisi diverses demandes établissements commerciaux en dehors centres administratifs stop estime impossible accorder autorisation tant que statut zones influence pas fixé stop nombreux bénéficiaires éventuels zones insistent vivement pour décision afin entrer sans tarder dans période réalisation.

Voisin.

73/1

Ventes et Locations de terres
Colonisation agricole

Concessions et zones de "protection temporaire"
dans les régions d'altitude élevée.

1930

nr d'ordre	nr de la lettre	Exp. ou Dest.	Dates	Objet
1	152	de Rés.-Mundi	14.1.30	Zones de protection temporaire.
2	412	à D. Rwanda	29.1.30	▷ ▷ ▷
3	683	de D. D.	4.2.30	▷ ▷ ▷
4	806	de D. D.	11.2.30	▷ ▷ ▷
5	95	de G.G.	18.1.30	Protection usines transformation de tabac
6	016	de Ministre	2.3.30	Zones de protection temporaire
7	018	à D.	11.3.30	▷ ▷ ▷
8	115	à D.	20.3.30	▷ ▷ ▷
8	139	à G.G.	▷	▷ ▷ ▷
9	97	de Ministre	22.4.30	▷ ▷ ▷
10	1293	à Résidents	6.6.30	Zone de protect. de Ryckman de Bety
11	1604	à Ch. Serv. vétérinaire	21.5.30	▷ ▷ introduction bêtes de charrue
12	268	à Ministre	14.6.30	Zones de protection temporaire
12	318	à G.G.	▷	▷ ▷ ▷ ▷
13	-	de Agundi	21.6.30	▷ ▷ ▷
14	289	à Ministre	27.6.30	▷ ▷ ▷ ▷
14	346	à G.G.	▷	▷ ▷ ▷
15	2016	à Agundi	▷	▷ ▷ ▷
16	308/794	à Ministre (copie)	4.7.30	▷ ▷ ▷ ▷
16	370	à G.G. D.	▷	▷ ▷ ▷ ▷
17	-	note	14.7.30	▷ ▷ ▷ ▷
18	535	de Rés. Rwanda	15.7.30	▷ ▷ ▷
19	536	de D. D.	▷	▷ ▷ ▷
20	2486	à D. D.	30.7.30	▷ ▷ ▷ ▷
20	2487	à D. Mundi	▷	▷ ▷ ▷ ▷ ▷ ▷
21	109	de Ministre	19.7.30	Société agrandi - cultures collab. avec irriguines
22	867	à D.	28.8.30	" "
22	868	à G.G.	▷	" "